

monta la difficulté avec une habileté consommée ; il sut être à la fois correct et passionné, classique et réaliste. Un critique anonyme du Salon (1825, in-8°, xxii-392) le loua principalement pour avoir su trouver une situation favorable qui lui permit « de nous montrer le nu de la poitrine, sans lequel il n'y a point de sculpture, » et ce critique puriste ajoutait : « Le jet de la figure est grand, plein de feu, et l'expression énergique. La draperie est large et bien développée. » Suivant M. Léonce de Pesquidoux, « la statue de Bonchamp marque, dans le talent de David, un juste milieu entre les souvenirs de l'école, les traditions de l'antiquité et ces aspirations vers la réalité moderne, qui ont souvent fourvoyé le statuaire angevin. Il est vrai que le sujet, tel qu'il a été conçu et exécuté par le maître, se prêtait merveilleusement à cette fusion, qui doit être le but de la statuaire à notre époque. Bonchamp est à moitié nu ; son torse est entièrement dépouillé : brûlé par la fièvre et attendant la mort, il était à peine recouvert par son manteau militaire lorsqu'on vint l'avertir. Dans la chaleur de son impression, dans la spontanéité de son mouvement, il a rejeté loin de lui ce vêtement qui le gênait ; le manteau retombe sur son flanc, tandis que le bras droit, n'ayant pu entièrement se dégager des plis de l'étoffe, élève avec lui la partie supérieure du vêtement. Toutes ces circonstances sont très-vraisemblables, et l'artiste en a su tirer un effet plein de grâce et de beauté, tout en imprimant à l'ensemble un caractère dramatique et saisissant. Voilà le comble de l'art. Cette œuvre est antique et moderne à la fois. C'est la correction et l'harmonie antiques pliées aux exigences modernes et unies à l'expression et au mouvement. » Le Monument de Bonchamp a été lithographié, dans l'œuvre de David (d'Angers), par M. E. Marc.

BON-CHRETIEN s. m. (bon-kre-ti-ain — Surnom de saint François de Paule, qui introduisit en France la culture de ce fruit). Hortie. Variété de poire fort estimée : *BON-CHRETIEN d'été*. *BON-CHRETIEN d'hiver*. *Manger des BONS-CHRETIENS*. « On dit aussi poire de bon-chretien : La figue banane offre une saveur mêlée de celles de la poire de BON-CHRETIEN et de la pomme de reinette. (B. de St-P.) » Ces poires s'appellent aussi poires d'angoisse et de Saint-Martin.

— Rem. Quelques auteurs n'emploient ce mot que comme complément du mot poire ; quelques autres écrivent au pluriel *des bon-chrétiens*, en sous-entendant les mots poires de. Nous n'aimons pas cette ellipse de transposition ; si l'on se refuse à accepter le mot *bon-chretien* comme un substantif désignant une variété de poire, rien n'empêche que l'on se serve de la locution pleine poires de bon-chretien, rien ne nécessite une ellipse qui donne lieu à cette forme barbare d'un article s'accordant avec un nom sous-entendu, et qui pis est, en désaccord au moins apparent avec le nom auquel il se rapporte.

BONCIARIO (Marc-Antoine), littérateur italien, né à Antria, près de Pérouse, en 1555, mort en 1616. Fils d'un pauvre cordonnier, il fut rencontré tout enfant par l'évêque de Pérouse, qui, frappé de sa vive intelligence, le plaça dans une institution religieuse, l'emmena en 1573 à Rome, et lui fit suivre les leçons du savant Marc-Antoine Muret. De retour à Pérouse en 1577, Bonciario fut d'abord placé à la tête du séminaire où il avait fait ses premières études, puis il fut nommé professeur de belles-lettres. Infirme des pieds et des mains depuis l'âge de quatorze ans, il devint complètement aveugle en 1590, mais n'en continua pas moins son cours avec le plus grand succès. Sa réputation était telle, que les universités de Bologne et de Pise voulurent se l'attacher, et que Borromée, archevêque de Milan, lui proposa la garde de la bibliothèque Ambrosienne. Malgré ses infirmités, Bonciario a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Grammatica* (Pérouse, 1593) ; *Epistola* (Pérouse, 1603) ; *Idyllia et selectarum epistolarum centuria nova* (Pérouse, 1607) ; *Opuscula decem varii argumenti* (Pérouse, 1607) ; *Extaticus, sive de ludicra poesi dialogus* (Pérouse, 1607).

BONCOMPAGNI (Ignace), cardinal italien, né en 1743, mort à Lucques en 1790, était fils de Piombino, lequel descendait d'un fils naturel du pape Grégoire XIII. Il entra dans les ordres, fut successivement vice-légat et légat à Bologne, se signala par son esprit réformateur et ennemi des privilèges, et fut nommé secrétaire d'Etat par Pie VI, à la recommandation de l'empereur Joseph II. Il jouit d'abord d'une grande faveur auprès de ce pontife ; mais, ayant voulu poursuivre à Rome son système de réformes administratives, il se vit en butte aux attaques des jésuites, des partisans intéressés de l'immobilité, et finit par donner sa démission de secrétaire d'Etat. Il mourut aux bains de Lucques, à l'âge de quarante-sept ans. On a reproché au cardinal Boncompagni un goût trop vif pour les plaisirs, et, au dire de ses adversaires, il serait mort des suites de ses excès.

BONCOMPAGNI (Charles), homme d'Etat et littérateur italien, est né à Turin en 1804, d'une famille illustre dans la magistrature et dans la politique. Il perdit de bonne heure son père, magistrat distingué, mort procureur général en 1815 ; fit son cours de droit à l'université de Turin et fut reçu avocat en 1824.

Deux ans plus tard, il entra dans la carrière de la magistrature, qu'il parcourut rapidement tout en s'occupant avec sollicitude de la question de l'éducation des classes pauvres, et spécialement des salles d'asile, qu'il contribua beaucoup à introduire et à perfectionner en Piémont. Il a écrit un livre intitulé : *Des écoles enfantines*, et il a même publié des *Leçons pour l'enfance*. Il s'adonna, à cette époque, à de nombreux travaux littéraires qui lui valurent d'être nommé, en 1841, membre de l'Académie des sciences de Turin. Devenu en 1845 conseiller d'appel à la cour de Turin, M. Boncompagni devint, quelque temps après, secrétaire général de l'Instruction publique, et lorsque, en 1848, Charles Albert octroya le statut constitutionnel, il fut appelé à occuper le ministère du même département. M. Boncompagni réorganisa entièrement son administration, où tout était à faire. Il prit une part considérable à la loi organique sur l'Instruction (4 octobre 1848), et le système d'organisation qu'il adopta pour les trois degrés d'enseignement subsista, presque sans modification aucune, jusqu'en 1859. Ministre des travaux publics dans le cabinet Alfieri, M. Boncompagni reprit une seconde fois le portefeuille de l'Instruction publique, et, en 1849, après le désastre de Novare, il fut chargé, avec le général Dabormida, de l'ardue et pénible mission de conclure la paix avec l'Autriche victorieuse, après quoi il revint siéger à la chambre comme député, et y fut un des membres les plus influents du centre droit (libéraux modérés). Il entra, en 1852, dans le ministère d'Azeglio comme garde des sceaux et présenta, en cette qualité, le projet de loi sur le mariage civil, adopté par la chambre des députés, rejeté par le sénat, et qui souleva à un si haut point les colères de Rome. Après la retraite de M. d'Azeglio et l'arrivée de M. de Cavour à la présidence du conseil (novembre 1852), Boncompagni continua à faire partie du ministère ; mais il se retira l'année suivante, laissant la place à M. Rattazzi.

Depuis cette époque jusqu'en 1857, il fut président de la chambre des députés, et, à cette dernière date, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire sarde en Toscane. Ses opinions constitutionnelles bien connues, la modération et la sagesse de son caractère, lui attirèrent l'estime et la considération du parti libéral toscan, en même temps que les défiances de la cour de Florence, qui resta sourde à tous ses conseils jusqu'au moment où la révolution du 27 avril 1859 vint condamner cette cour à un exil perpétuel. Le gouvernement provisoire toscan offrit immédiatement la dictature militaire au roi de Sardaigne. M. de Cavour accepta pour le roi le commandement de l'armée, le protectorat de la Toscane, et délégua ces pouvoirs à Boncompagni, avec le titre de commissaire extraordinaire du roi pour la guerre de l'indépendance. En réalité, Boncompagni administra et reforma presque toutes les branches de l'administration, avec les concours d'hommes éminents dont il avait su s'entourer. Rappelé à Turin après la paix de Villafranca, il revint bientôt à Florence, comme gouverneur général de l'Italie centrale, et alla ensuite à Bologne avec la même qualité jusqu'à ce que le plébiscite eût résolu la question de l'Italie centrale.

Rentré dans la vie privée, Boncompagni fut élu député au premier parlement italien, dans le sein duquel il n'a cessé d'exercer une grande influence sur la droite. Toujours assidu et laborieux dans ces fonctions toutes gratuites, il s'est fait remarquer en décembre 1861 par un éloquent discours sur la question romaine, a amené par ses interpellations, en novembre 1862, la chute du ministre Rattazzi, et s'est prononcé, en 1865, contre l'abolition de la peine de mort votée par la majorité de la chambre des députés. Les principaux ouvrages qu'on doit à M. Boncompagni sont : *Histoire de la littérature chrétienne pendant les onze premiers siècles* (1843), et une *Introduction à la science du droit* (1848), ouvrage dans lequel l'auteur a développé les principes de la philosophie du droit selon la doctrine de Romagnesi, et établi, à la base de tout système juridique, la théorie de la monarchie représentative. On lui doit plusieurs brochures et écrits politiques, notamment : *la Question de l'Italie centrale* (1859) ; *Naples et le royaume italien* (1860) ; *l'Unité de l'Italie et les élections* (Turin, 1861) ; *le Ministère Rattazzi et le parlement* (1862) ; *la Retraite du ministère Rattazzi et le parlement* (1862), et enfin sa brochure contre le *Pouvoir temporel du pape*, qui a été d'autant plus remarquée que les convictions religieuses de l'auteur sont bien connues.

BONCOMPAGNI ou **BUONCOMPAGNI** (Balthazar), savant italien, né à Rome en 1821, appartient à la famille des princes de Piombino, qui a donné le pape Grégoire XIII à l'Eglise. Formé aux études savantes par son précepteur, l'abbé Dominique Santucci, il mena de front les études littéraires et scientifiques, pour lesquelles il a dépensé une notable partie de sa fortune. M. Boncompagni a publié plusieurs écrits : *Biographies de l'abbé Joseph Calandrelli et de l'abbé Andrea Conti* (1840) ; *Notes pour la traduction des épigrammes grecques de l'abbé Dominique Santucci* (1841) ; *Maddalena Boncompagni, princesse de Piombino* (1846) ; la *Vie et les œuvres de Guido Bonatti, astrologue et astronome du XIII^e siècle*, la *Vie et les œuvres de Gérard de Crémone*,

traducteur du XII^e siècle et de Gérard de Sabbionetta, astronome du XIII^e siècle ; la *Vie et les œuvres de Léonard Pisano* ; *Sur les Traductions faites par Platon de Tibur, traducteur du XII^e siècle*.

BONCON s. m. (bon-kon). Art milit. anc. Espèce de flèche qui portait une tête arrondie au lieu de pointe.

BONCONICA, ville de la Gaule, dans la Germanie I^{re}, sur la rive gauche du Rhin, chez les Caracates. L'emplacement de Bonconica est aujourd'hui occupé par la ville d'Oppenheim, dans le Palatinat, près de Mayence.

BONCORE s. m. (bon-ko-re — ital *boncore*, narcissus). Hortie. Variété de narcissus.

BOND s. m. (bon — de *bondir*). Saut, mouvement qui se manifeste après un choc dans un corps élastique ou qui a hauré un corps élastique : *La balle n'a point fait de BOND. La balle a fait deux BONDS. Le boulet a fait plusieurs BONDS*.

Le bloc pesant roule, tombe par bonds, Menace au loin les tranquilles vallons.

PARNY.

— Saut, élan que prend une personne ou un animal pour s'élever brusquement de terre : *Son cheval avait fait un BOND. Les chèvres et les agneaux font souvent des BONDS. Les daims, les chevreuils vont par sauts et par BONDS. Les enfants courent dans la prairie en faisant des sauts et des BONDS. (Acad.) Il ne faut à l'once que cinq ou six BONDS pour s'assurer de sa proie. (Ardant.) Satan part ; du premier bond, il touche à la ceinture étoilée. (Chateaub.)*

Je ne fais pas un bond sans qu'on pousse des cris.

C. DELAVIGNE.

— Fig. Passage subit et sans transition : *Arriver d'un BOND à une haute position. Ce qui se jouait et se peignait dans son esprit ne faisait qu'un BOND sur le papier. (Ste-Beuve.) Il était arrivé d'un BOND aux fonctions élevées de la magistrature. (J. Sandeau.)*

Tout tend à rejeter le tissu qui le gêne, A déchirer son linge, à secouer sa chaîne, Pour atteindre d'un bond l'air de la liberté.

A. BARBIER.

— Du premier bond, Tout d'abord, immédiatement, sans transition : *J'ai trouvé un M. de Verdun, qui m'a dit DU PREMIER BOND : J'ai reçu une lettre de madame d'Argental. (Volt.) Par sauts et par BONDS. Avec une vivacité déréglée, qui n'est pas soutenue ; par saillies, par boutades : Agir PAR SAUTS ET PAR BONDS. Ne parler, n'écrire que PAR SAUTS ET PAR BONDS. Son style va PAR SAUTS ET PAR BONDS. (Volt.)*

Sa muse déréglée, en ses vers vagabonds, Ne s'élève jamais que par sauts et par bonds.

BOILEAU.

— Jeux. Le mot *bond* entre dans plusieurs locutions propres au jeu de paume : *Faux bond*, Mouvement d'une balle qui dévie, en bondissant, du plan dans lequel elle avait été lancée : *La balle a fait FAUX BOND. Attendre la balle au bond*, S'apprêter à la relancer quand elle a rebondi ; *Prendre la balle au bond*, entre bond et volée, entre coup et volée, la relever quand elle bondit pour la première fois.

— Ces différents sens, empruntés au jeu de paume, ont passé dans le langage figuré : *Faire faux bond*, Manquer à un engagement qu'on avait pris : *Nos commensaux nous ont fait FAUX BOND. (Mme de Sév.) Un beau jour, le peuple de Neuchâtel a fait FAUX BOND à son roi, et les Suisses ont applaudi. (Proudh.)* Quelques auteurs nous font faux bond en ce moment. — Oui-da, je les remplace, et je m'offre à tout faire.

PIRON.

— Signifie aussi Etre infidèle, manquer : *FAIRE FAUX BOND à ses promesses. Il s'en trouve souvent qui mourraient plutôt que de FAIRE un FAUX BOND à leur conscience, qui cependant ne sont pas utiles au public. (Card. de Richelieu.)*

Mais s'il faut qu'à l'honneur elle fasse un faux bond.

MOULIERS.

— Signifie encore Ne pas réussir, ne pas réaliser l'attente de quelqu'un : *Tout nous a fait FAUX BOND. Rien ne lui a fait FAUX BOND jusqu'ici. Attendre la balle au bond*, S'apprêter à saisir l'occasion : *J'ai manqué cette affaire une première fois, mais j'attends LA BALLE AU BOND pour recommencer. Prendre la balle au bond*, Saisir prestement l'occasion : *Il vous offre de l'argent, il n'en aura peut-être plus demain, PRENEZ LA BALLE AU BOND. Quelquefois, dans cette locution, on remplace le mot balle, qui y est pris au figuré, par le mot propre qui exprime directement l'idée qu'on veut traduire : Il est au quel pour PRENDRE AU BOND L'OCCASION. (Mme de Sév.) Si nous manquons de PRENDRE LA PAIX AU BOND, elle tombera comme les autres. (De Retz.) Prendre la balle du second bond*, Ne pas agir en temps utile, la balle, au jeu de paume, devant toujours être prise de volée ou du premier bond. *Faire une chose du second bond*, La faire de mauvaise grâce. *Entre bond et volée*, Dans un temps très-court et qu'il s'agit de saisir avec précision : *La chose presse : la marquise est une de ces femmes qu'il faut prendre ENTRE BOND ET VOLÉE.*

Tout consiste à le prendre entre bond et volée.

J.-B. ROUSSEAU.

— De bond ou de volée, D'une manière ou de l'autre, comme on peut : *Soit DE BOND, soit*

DE VOLÉE, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire ? (Pascal.) V. VOLÉE.

— Manég. Saut que le cheval exécute subitement, et après lequel il retombe à peu près à la même place.

— Homonyme. Bon.

— Epithètes. Léger, rapide, impétueux, énorme, immense, effrayant, effroyable, gigantesque, lourd, impuissant. — Des bonds redoublés, répétés, fréquents, multipliés, saccadés, convulsifs.

BOND (Jean), médecin et philologue anglais, né en 1550, dans le comté de Somerset, mort en 1612. Il fut un des consacrés pendant une vingtaine d'années à l'enseignement, fut recteur de l'école de Taunton, puis se livra à la pratique de la médecine. On a de lui : *Commentarii in Persium* (Londres, 1614), et *Commentarii in Horatium* (Londres, 1606). Ces commentaires d'Horace ont eu plus de cinquante réimpressions.

BOND (Olivier), conspirateur irlandais, né à Dublin vers 1720. Il fut un des chefs de la société des *Irlandais unis*, et sa maison devint le lieu où se réunirent les conjurés qui voulaient soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre ; mais ils furent dénoncés par Thomas Reynolds, l'un d'eux, et Bond fut arrêté avec ses complices le 12 mars 1798. Ils furent bientôt condamnés à mort ; toutefois le duc de Clare promit qu'ils auraient la vie sauve si quelques-uns des conjurés parvenaient à calmer la sédition, comme ils en avaient pris l'engagement. Cette promesse fut indignement violée, car Byrne et Maecan furent pendus, et Bond fut trouvé mort dans la prison de Newgate, où il était détenu.

BOND (William-Cranch), astronome américain, né en 1789, à Portland, Etat du Maine. Il était horloger lorsqu'une éclipse, qui eut lieu en 1806, l'amena à s'occuper d'études astronomiques. Il fut l'un des premiers observateurs américains qui signalèrent la comète de 1811. En 1838, le département de la marine fédérale le chargea d'entreprendre une série d'observations dans le voyage d'exploration dirigé par le capitaine Wilkes. Depuis 1840, il est directeur de l'observatoire astronomique du collège Harvard, dont il a publié les *Annales* pour la période 1835-1856. Le premier, il a appliqué la photographie à la constatation des phénomènes célestes.

BONDA s. m. (bon-da — du congo *bonda*, conquérant). Linguist. Langue parlée généralement au Congo, dans l'Angola et le Benguela : *Le BONDA est la langue dont la connaissance est indispensable à ceux qui voudraient tenter de traverser l'Afrique australe d'une côte à l'autre. (F. Hoefler.)*

— Adj. : *Le dialecte BONDA. L'idiome BONDA. La langue BONDA est bien plus répandue dans l'intérieur du pays que sur la côte. (F. Hoefler.)*

BONDAM (Pierre), philologue et juriconsulte hollandais, né en 1727 à Campen, mort en 1800. Il professa tour à tour à Campen et dans les universités de Harderwick et d'Utrecht. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen animadversionis criticae ad loca quaedam juris civilis depravata* (Francfort, 1746) ; *De linguae graecae cognitione jurisconsulto necessaria* (1755, in-4°) ; *Pro Graecis juris interpretibus* (1763) ; *Recueil des chartes des ducs de Gueldre*, en hollandais (1783, in-fol.).

BONDE s. f. (bon-de — haut allem. *spunt*, même sens). Large ouverture pratiquée au fond d'un étang, et par laquelle l'eau s'écoule quand on retire le tampon qui la bouche ordinairement : *Lâcher, ouvrir la BONDE. Fermer la BONDE*. Pièce de bois qui sert à boucher cette ouverture, et qui, baissée ou haussée, sert à retenir ou à lâcher l'eau de l'étang : *Hauser la BONDE. C'était toujours quelque site charmant, une flaque d'eau entourée de joncs sur laquelle se penchait un saule écimé, une BONDE d'étang, une route côtoyée d'un fossé où courait un ruisseau. (Th. Gaut.)*

— Par anal. Trou rond fait à un tonneau et par lequel on le remplit de liquide : *La BONDE d'un tonneau. Fermer la BONDE*. Pièce de bois qui sert à obturer la même ouverture : *La fermentation a fait sauter la BONDE*. — On dit aussi *BONDON* dans ce dernier sens.

— *Bonde hydraulique*, Bonde construite de manière à laisser passer l'acide carbonique, pendant la fermentation du moût, tout en empêchant le libre accès de l'air : *La BONDE HYDRAULIQUE la plus simple que l'on puisse employer est une tige ordinaire percée d'un trou ; sur ce trou, on pose une petite sphère, qui est soulevée par l'acide carbonique qui se dégage. (Malaguti.)* *Bonde mécanique*, Autre bonde dans laquelle on obtient le même résultat par le moyen d'une soupape que soulève l'acide carbonique accumulé. On a quelquefois employé dans ce but une soupape fermée par un ressort.

— Loc. fac. *Lâcher, ouvrir la bonde*, Donner un libre cours : *LÂCHER LA BONDE à ses larmes, à ses plaintes, à sa colère. Je LÂCHE LA BONDE à mes larmes. (J.-J. ROUSS.)*

A son cœur violent je veux ouvrir la bonde.

TRISTAN.

Notre amante Lâche la bonde aux pleurs cette fois-là.

LA FONTAINE.

— Techn. Pièce de cuivre soudée sur la faïence d'une cuvette de garde-robe.